

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTÉ DE LOTBINIÈRE,
MRC DE L'ÉRABLE,
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS,

À une session extraordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le lundi 25 septembre 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

1-M.Frédéric Bédard
2-M. François Parent
3-

4-M.Nicolas Mercier
5-M. Yvan Tanguay
6-

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La secrétaire-trésorière, Madame Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 h 30.

Cette séance spéciale a été convoquée par avis écrit à chacun des membres du conseil. Il sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Avis de retrait –soumission pour l'entretien et surveillance de la patinoire saison 2017-2018;
- 2) Demande de permis de construction(PIIA) pour l'immeuble du 1795, rue Dublin;
- 3) Embauche de l'adjoint(e) à la directrice générale/secrétaire-trésorière;
- 4) Soumission de crédit –bail pour l'achat du camion neuf et équipements de déneigement;
- 5) Projet de construction-logements pour les aînés;

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

R-236-09-2017 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2- AVIS DE RETRAIT-SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE SAISON 2017-2018

La directrice générale informe le conseil municipal que monsieur Jean Cardinal est venu le 12 septembre 2017 retirer sa soumission pour les travaux d'entretien et de surveillance de la patinoire pour la saison 2017-2018.

3- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION(PIIA) POUR L'IMMEUBLE DU 1795, RUE DUBLIN

Le demandeur désire faire le remplacement de la toiture et le revêtement extérieur de la remise avec des bardeaux de cèdres ainsi que le remplacement du comptoir de cuisine de la résidence.

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est visée par le règlement No. 171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la municipalité d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié et formulé par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande de permis de construction en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement extérieur doivent être d'une teinte sobre s'intégrant visuellement aux couleurs de l'environnement bâti et sont similaires à ceux qui se prévalaient autrefois;

CONSIDÉRANT QU'il y a l'homogénéité de recouvrement entre le bâtiment accessoire et ceux du bâtiment principal.

R-237-09-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness **accepte** cette demande de permis de construction.

Que le demandeur soit informé que si, dans les douze (12) mois après l'adoption de la résolution accordant le permis de construction, les travaux qu'il vise n'ont pas été réalisés ou ne sont pas en voie de réalisation selon le permis de construction, cette résolution devient nulle et non avenue. Une nouvelle demande de permis de construction pour le même objet doit être formulée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**4-EMBAUCHE DE L'ADJOINT(E) À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

R-238-09-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil municipal d'Inverness embauche Madame Marie-Pier Pelletier à temps plein à titre d'adjointe à la directrice générale selon les conditions établies entre les parties. Une période probatoire de six (6) mois est prévue à l'entente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**5-SOUSSION DE CRÉDIT –BAIL POUR L'ACHAT DU CAMION NEUF ET
ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

Ce point sera discuté ultérieurement.

6- PROJET DE CONSTRUCTION-LOGEMENTS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Inverness a pris connaissance du projet du Club Idéal de l'âge d'or d'Inverness pour la construction de logements abordables destinés aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère important de soutenir financièrement le projet pour la vitalité de sa communauté;

R-239-09-2017 Proposé par la conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil municipal d'Inverness participe pour un montant de 11,250\$ au projet de construction de logements pour les aînés d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

8- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-240-09-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que l'assemblée extraordinaire soit levée à 20H00 heures.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière